

2012

Sous la direction scientifique de

MARCELIN JOANIS – LUC GODBOUT
JEAN-YVES DUCLOS

Le Québec économique

Le **point** sur le **revenu** des Québécois



Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

<http://qe.cirano.qc.ca/>



**Presses de
l'Université Laval**

Chapitre 2

IMPÔT DES PARTICULIERS ET TRANSFERTS SOCIAUX : PERSPECTIVES DE LONG TERME

Une analyse de microsimulation sur l'horizon 2012-2030

Nicholas-James Clavet

Professionnel de recherche à l'Université Laval

Jean-Yves Duclos

Professeur titulaire à l'Université Laval, fellow au CIRANO et chercheur régulier au Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIRPÉE)

Bernard Fortin

Professeur titulaire à l'Université Laval, fellow au CIRANO, chercheur régulier au Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIRPÉE) et titulaire de la Chaire du Canada en économie des politiques sociales et des ressources humaines

Introduction

Le Québec connaîtra d'importants changements sociodémographiques dans les prochaines années (BAC, 2009; ISQ, 2009; DPB, 2011). La croissance persistante de l'espérance de vie et un taux de natalité sous le niveau de régénération ont entraîné depuis plusieurs décennies une augmentation de l'âge moyen de la population québécoise.

On s'attend de plus à ce que ce phénomène se poursuive dans les années à venir. Un corollaire de ce bouleversement démographique est le départ progressif à la retraite de la génération des baby-boomers, avec des effets importants sur les régimes de retraite publics et privés mis en vigueur depuis les années 1960. D'autres facteurs, tels que l'arrivée en plus grand nombre de nouveaux immigrants, le progrès technologique et la hausse généralisée du niveau de scolarité de la population québécoise, auront aussi pour effet de modifier la structure socioéconomique de la province.

Ces transformations profondes à venir suscitent des inquiétudes légitimes quant à la capacité des gouvernements de maintenir leur niveau de financement des services publics pour une structure donnée des régimes d'impôt et de transferts sociaux. Plusieurs analystes ont étudié l'équilibre budgétaire à long terme du gouvernement du Québec pour répondre à de telles préoccupations (voir entre autres Ministère des Finances du Québec, 2010). Joanis et Montmarquette (2004), Godbout, St-Cerny, Bouchard St-Amant, Fortin et Arseneau (2009), et Castonguay et Laberge (2010) s'accordent pour affirmer que les finances publiques du Québec deviendront de plus en plus déficitaires au cours des prochaines années si rien n'est fait. Ce chapitre s'inscrit dans cette lignée et porte sur l'évolution à long terme de l'impôt et des transferts sociaux des gouvernements. L'analyse permet, dans un premier temps, de mieux comprendre de quelle manière la contribution aux revenus des gouvernements de certains sous-groupes évoluera à travers le temps. De plus, un intérêt particulier est porté à la quantification de l'effet des transformations socioéconomiques sur l'impôt et les transferts sociaux. Enfin, la capacité des gouvernements à affecter leurs revenus d'impôt à d'autres fins que les transferts sociaux (ce qu'on appelle parfois « la marge de manœuvre » des gouvernements, souvent dans un cadre plus large qui inclut d'autres dépenses publiques que les transferts sociaux) est abordée. En bref, il importe de bien comprendre et prévoir les transformations socioéconomiques à venir et leur effet sur l'impôt, les transferts sociaux et la capacité fiscale de nos gouvernements, ces informations pouvant mener à une meilleure planification fiscale et budgétaire de long terme.

Sur le plan analytique, différentes approches ont été développées pour prédire l'évolution des impôts et des transferts, ainsi que l'influence des changements socioéconomiques sur celle-ci. Il existe par exemple des modèles de microsimulation dynamique (Cassells, Harding et Kelly,

2006), des modèles de microsimulation statique avec repondération (Lu, Li et Bailey, 2007), des modèles d'équilibre général à cohorte imbriquée (Kotlikoff, Smetters et Walliser, 2007), et des modèles macroéconomiques dynamiques. L'approche méthodologique retenue dans ce chapitre se fonde sur un modèle de microsimulation dynamique (Clavet, Duclos, Fortin et Marchand, 2011) développé dans le cadre du programme de recherche SIMUL (voir www.simul.ca pour davantage de détails). Ce modèle repose à la base sur un important échantillon représentatif de la population québécoise. Il fait ensuite évoluer dans le temps les caractéristiques des personnes qui la composent. Le modèle « crée » aussi de nouveaux individus par l'entremise de la natalité et de l'immigration. Des événements sociodémographiques tels que la mortalité, le départ du foyer familial, la formation et la séparation de familles et le parcours scolaire sont aussi modélisés. Certaines variables économiques telles que la participation au marché du travail, le revenu de travail, les revenus de pension publique et privée et les revenus de placement sont aussi prises en compte par le modèle.

La modélisation de l'ensemble de ces éléments permet de projeter l'évolution des recettes fiscales tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers ainsi que l'évolution de certains transferts sociaux aux particuliers¹. (À cet effet, le modèle utilise en particulier CTaCS, un calculateur d'impôts et de transferts sociaux [Milligan, 2010].) L'impôt inclut l'impôt provincial et fédéral sur le revenu des particuliers, les contributions au Régime de rentes du Québec (RRQ), les contributions au Régime québécois d'assurance parentale ainsi que les contributions à l'assurance-emploi. Les transferts sociaux comprennent la prime au travail, le crédit d'impôt pour frais médicaux, le crédit remboursable pour taxe de vente provinciale (TVQ ; crédit remplacé depuis juillet 2011 par le crédit d'impôt pour la solidarité), l'allocation pour le soutien des enfants québécois, le crédit d'impôt pour les travailleurs, le crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente fédérale (TPS), la prestation universelle pour garde d'enfant, le crédit d'impôt fédéral pour enfant et le supplément national pour les enfants, l'aide sociale², la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti.

Il existe dans le contexte canadien deux autres modèles de microsimulation qui se rapprochent de celui que nous utilisons dans le présent chapitre : LifePaths et la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS). Ces deux modèles ont tous deux été

développés par Statistique Canada. Longitudinal et dynamique, LifePaths est capable d'effectuer des prévisions de long terme pour l'ensemble du Canada. Cependant, celui-ci ne modélise pas de manière détaillée la fiscalité du Québec. La BD/MSPS est en mesure de bien modéliser le système d'imposition et de transferts sociaux du Québec, mais ses prévisions se limitent à un horizon pouvant aller jusqu'à 2017. Le modèle que nous utilisons combine les forces des deux modèles de Statistique Canada en procédant à une analyse dynamique détaillée de la fiscalité directe des particuliers et des transferts sociaux au Québec jusqu'en 2030.

Il ressort des principaux résultats que l'impôt net moyen (ou par habitant) pour les gouvernements fédéral et provincial au Québec augmentera de 695 \$³ entre 2012 et 2030. Une partie de cette augmentation proviendra de l'augmentation de l'impôt payé en moyenne par les personnes à la retraite. Cela contribuera à accroître l'impôt net moyen payé par les personnes admissibles aux programmes de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG), un impôt net qui restera toutefois négatif. La hausse de la part de ce groupe de personnes dans la population totale entraînera par ailleurs une légère augmentation des transferts sociaux moyens de 77 \$ entre 2012 et 2030.

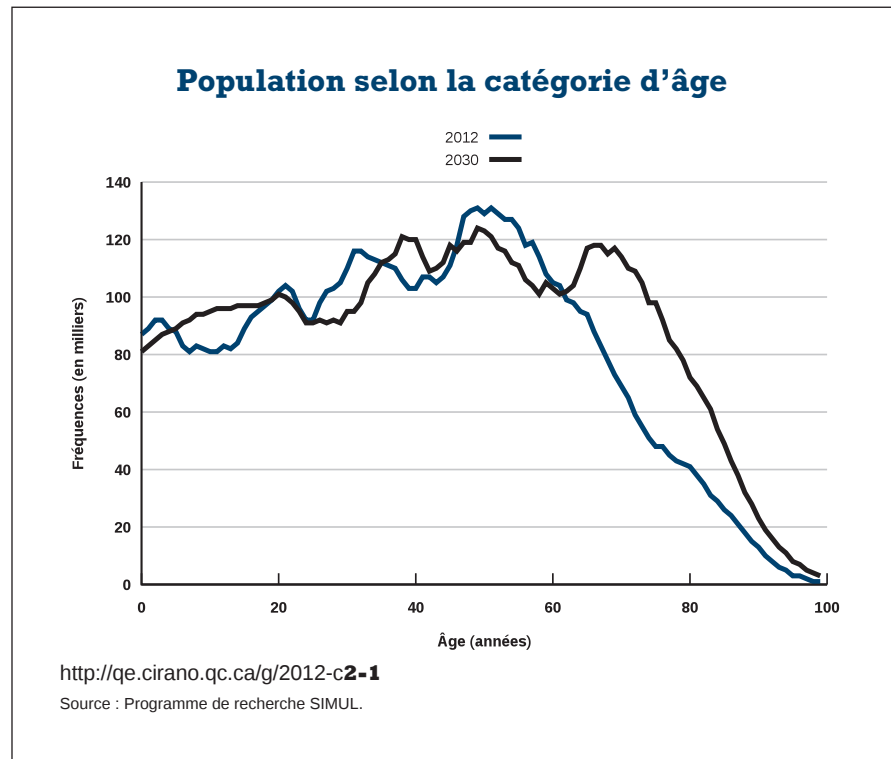
Le modèle prévoit en outre une diminution des transferts sociaux totaux ainsi qu'une croissance dans les revenus d'impôt totaux. Ceci aura pour effet d'augmenter, entre 2012 et 2030, les revenus provinciaux d'impôt, nets des transferts sociaux, de 6,7 milliards de dollars. La valeur totale des impôts nets du gouvernement fédéral augmentera de 1,9 milliard de dollars entre 2012 et 2030, et les transferts sociaux du fédéral, de 3,2 milliards de dollars.

Notre analyse contrefactuelle montre que le vieillissement de la population sera néfaste pour la marge de manœuvre des gouvernements, alors que le progrès technologique, l'amélioration du niveau de scolarité des Québécois et l'effet de l'immigration lui seront bénéfiques. On trouve aussi que le gouvernement provincial affectera dans les deux prochaines décennies à ses transferts sociaux une part de ses revenus d'impôt passablement moins importante que le gouvernement fédéral. Le gouvernement provincial disposera donc d'une plus grande marge de manœuvre que le fédéral pour ses autres dépenses de programme (dont celles pour la santé, qui devraient croître rapidement).

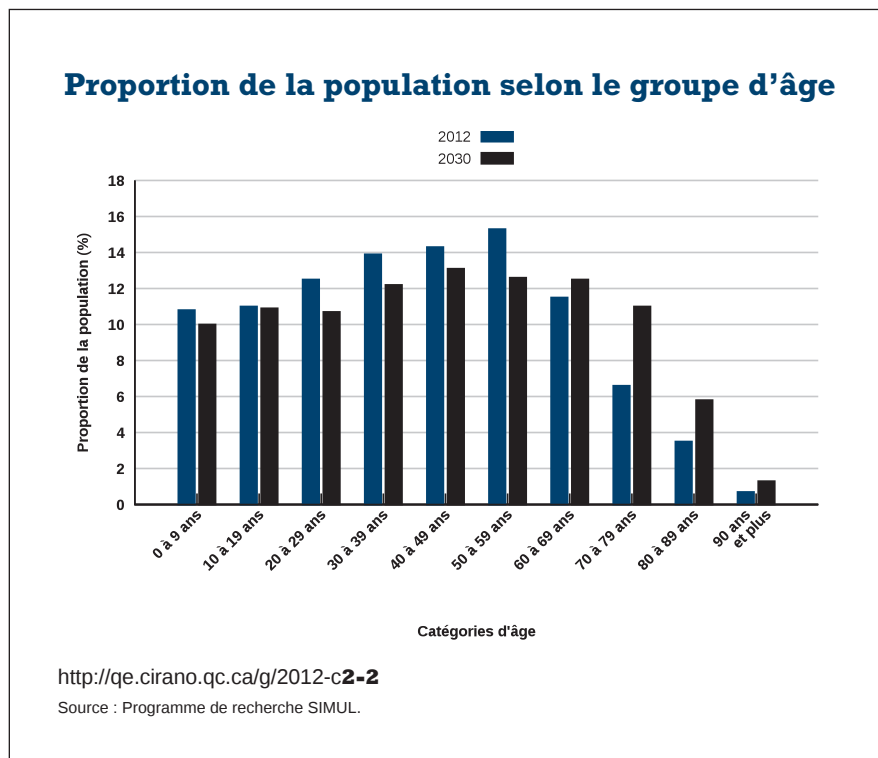
La deuxième section de ce chapitre procède à la description des principales transformations socioéconomiques prédites par le modèle. La troisième section présente les impôts et les transferts sociaux prédits par tranche d'âge entre 2012 et 2030. La quatrième section analyse les effets du vieillissement de la population, de l'amélioration de la productivité, de l'augmentation de la scolarité des Québécois et de l'arrivée de nouveaux immigrants. La cinquième section discute du ratio « impôt net des transferts sociaux » sur « impôt ». Ce ratio constitue un indicateur de la capacité du gouvernement à financer ses dépenses autres que les transferts sociaux (comme la santé et l'éducation) par l'impôt sur le revenu des particuliers. La conclusion résume les principaux résultats.

Évolution des principales variables socioéconomiques

Le graphique 2-1 présente le nombre de personnes par catégorie d'âge pour les années 2012 et 2030. Une première transformation démographique majeure que le Québec connaîtra est l'augmentation marquée de la proportion de la population de 65 ans et plus. Le nombre de personnes de cette catégorie d'âge devrait passer de 1 271 000 en 2012 à 2 180 000 en 2030, soit une augmentation de 71,5 % (909 000) de la taille de ce groupe de personnes. Ainsi, la proportion de la population totale appartenant à cette catégorie d'âge passera de 15,7 % en 2012 à 24,4 % en 2030. On observe que même si les deux courbes se suivent de près pour les tranches d'âge inférieures ou égales à 60 ans, la situation s'avère toute autre pour les tranches d'âge supérieures. Ainsi, la différence est quasi nulle à 60 ans entre 2012 et 2030, alors qu'elle atteint 45 000 personnes à 70 ans entre les deux mêmes années. Entre 70 et 90 ans, la différence moyenne entre le nombre de personnes en 2012 et en 2030 est de 33 000. Pour les âges encore plus avancés, la différence retombe sous les 10 000 personnes.

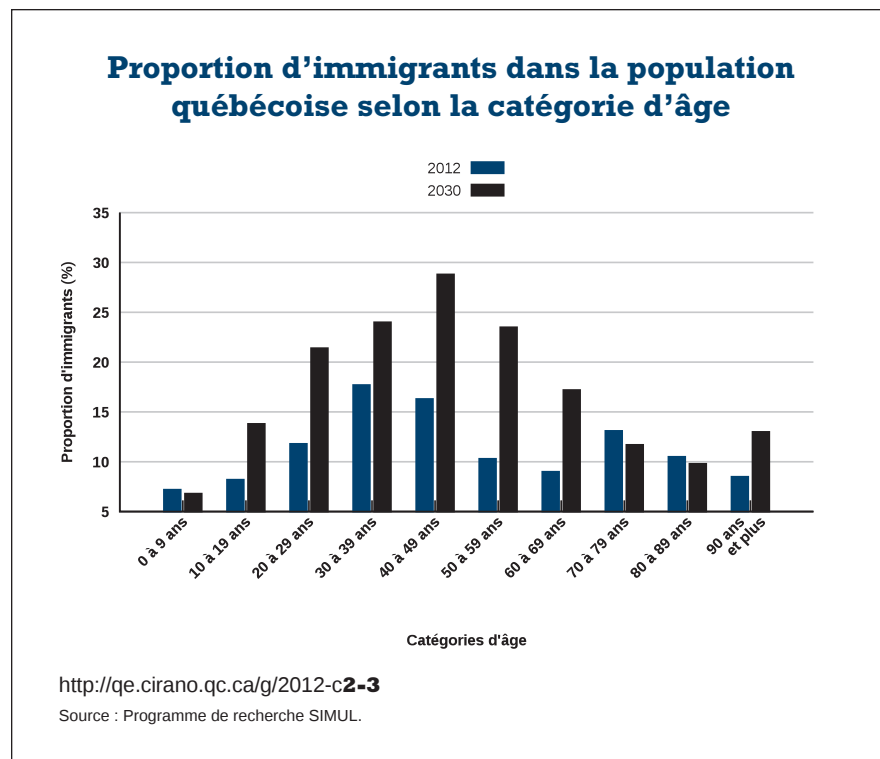


La proportion de la population d'un groupe d'âge donné est présentée dans le graphique 2-2. On constate que pour les catégories d'âge inférieures à 60 ans, les proportions de la population sont plus importantes en 2012 qu'en 2030 ; pour les catégories d'âge supérieures, on remarque la situation inverse. Un fait marquant est que les différents groupes d'âge représentent des proportions relativement plus uniformes en 2030 qu'en 2012. Par exemple, pour l'année 2012, la proportion de la tranche d'âge de 50 à 59 ans s'établit à 15 %, comparativement à 7 % pour les personnes âgées de 70 à 79 ans. Ceci représente une différence de 8 points de pourcentage. Cependant, en 2030, les proportions sont respectivement de 13 % pour les personnes de 50 à 59 ans et de 11 % pour celles qui sont âgées de 70 à 79 ans. La différence n'est plus que de 2 points de pourcentage.



Un second changement démographique important à prévoir est l'augmentation significative du nombre d'immigrants dans la population québécoise. Selon les cibles d'immigration prévues par l'ISQ (2009), ce nombre passera de 947 000 en 2012 à 1 619 000 en 2030⁴. Ceci représente une augmentation de 71 % (673 000 personnes) du nombre d'immigrants. Cette forte hausse, conjuguée à un faible taux de croissance naturel, aura pour effet d'augmenter la proportion d'immigrants dans la population québécoise. Celle-ci, évaluée à 11,7 % en 2012, devrait progresser dans les années à venir et atteindre 18,1 % en 2030. Néanmoins, cette augmentation affectera davantage certaines catégories d'âge. Ce sont les tranches d'âge entre 20 et 59 ans qui seront les plus touchées. Le graphique 2-3 montre que pour toutes ces tranches d'âge, la proportion d'immigrants dépassera les 20 % en 2030. Les immigrants viendront ainsi principalement gonfler le nombre de personnes en âge de travailler. Pour les deux groupes d'âge un peu plus périphériques, soit les personnes âgées de

10 à 19 ans et de 60 à 69 ans, malgré une augmentation de 6 et de 8 points de pourcentage de leur proportion d'immigrants, cette dernière se rapprochera davantage de 15 % en 2030. Enfin, les variations des proportions pour les groupes d'âge situés aux extrémités de la distribution (0 à 9 ans, 70 à 79 ans, 80 à 89 ans et 90 ans et plus) seront généralement plus faibles.



Une autre transformation à caractère socioéconomique sera l'amélioration du niveau de scolarité des Québécois. En effet, les cohortes les plus âgées laisseront la place à des cohortes avec des niveaux de scolarité plus élevés. On prévoit ainsi une légère augmentation de la durée des études des cohortes les plus jeunes. Ce phénomène aura pour effet de faire passer la proportion de personnes diplômées de l'université en 2030 légèrement au-dessus du 30 %. Le tableau 2-1 présente l'ensemble des proportions de niveau de scolarité en 2012 et en 2030 pour les personnes

Impôt des particuliers et transferts sociaux : perspectives de long terme

de 16 ans et plus. Il est également possible d'observer dans ce tableau que la proportion de personnes n'ayant obtenu aucun diplôme diminuera de 6,6 points de pourcentage, passant de 23,7 % à 17,1 %. Le second niveau de scolarité pour lequel il sera possible d'observer une diminution est celui du niveau secondaire, avec une diminution plus faible, soit de 2,4 points de pourcentage. Enfin, la proportion de personnes de 16 ans et plus possédant un diplôme d'études postsecondaires demeura relativement stable entre 2012 et 2030 (passant de 31,1 % à 31,9 %).

Évolution de la proportion des niveaux de scolarité pour les personnes de 16 ans et plus en 2012 et en 2030				
Année	Aucun diplôme	Diplôme d'études secondaires	Diplôme d'études postsecondaires	Diplôme universitaire
2012 (%)	23,7	22,0	31,1	23,2
2030 (%)	17,1	19,6	31,9	31,5
Différence 2030-2012 (pts de %)	-6,6	-2,4	0,8	8,3

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c2-1>

Source : Programme de recherche SIMUL.

Sur un plan purement économique, un élément important de l'évolution du Québec au cours des prochaines années sera la variation du taux d'emploi (fraction de la population qui est en emploi). Celle-ci sera d'un intérêt plus particulier pour les personnes entre 55 et 69 ans, qui représenteront une part plus importante du bassin de travailleurs potentiels.

Le tableau 2-2 présente le taux d'emploi⁵ selon plusieurs groupes d'âge en 2012 et en 2030. La première colonne représente les personnes en âge de travailler, mais qui sont également plus susceptibles d'être aux études (16 à 25 ans). On y remarque une diminution de 9,7 points de pourcentage du taux d'emploi pour ce groupe d'âge. Comme ce taux d'emploi ne considère pas les emplois étudiants, cette variation reflète l'augmentation de la proportion de personnes qui poursuivent leurs études à ces âges. Pour le groupe d'âge des 26 à 54 ans, on remarque un taux d'emploi très élevé (94,1 %), qui est également caractérisé par une stabilité presque parfaite entre 2012 et 2030. Par la suite, on observe dans le tableau 2-2 que le taux d'emploi diminue rapidement pour les groupes d'âge entre 55 et 69 ans, passant de 80,9 % pour les 55 à 59 ans à 21,7 % pour les 65 à 69 ans en 2012. D'ici 2030, les prévisions du modèle indiquent des gains plus appréciables pour les 55 à 59 ans (2,3 points de pourcentage) et les 65 à 69 ans (4,8 points) que pour les 60 à 64 ans (0,9 point).

Année	Évolution du taux d'emploi par groupe d'âge pour 2012 et 2030				
	Groupe d'âge				
	De 16 à 25 ans	De 26 à 54 ans	De 55 à 59 ans	De 60 à 64 ans	De 65 à 69 ans
2012 (%)	32,2	94,1	80,9	48,1	21,7
2030 (%)	22,5	94,1	83,2	48,9	26,5
Différence 2030-2012 (pts de %)	-9,7	0,0	2,3	0,9	4,8

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c2-2>

Source : Programme de recherche SIMUL.

L'évolution de la productivité est également un élément économique qu'il est nécessaire de prendre en compte lorsqu'on désire effectuer des prévisions à long terme. Tel que mentionné plus haut, l'augmentation du niveau de scolarité de la population québécoise aura pour effet d'accroître la qualité de la main-d'œuvre et du même coup la productivité des heures de travail. Le modèle suppose implicitement que la quantité de capital physique s'ajuste de manière à garder constant le rapport capital-travail (et le rendement brut du capital). Suivant Chen, Cheng, Levanon et Van Ark (2012), le modèle suppose aussi que le facteur de productivité multifactorielle augmentera de 0,5 % par année (ce qui est une mesure de l'effet du progrès technologique). Ainsi, l'ensemble de ces éléments aura pour effet de faire augmenter le salaire horaire moyen dans l'économie québécoise de 18,21 \$ à 20,89 \$ entre 2012 et 2030. Cette hausse représente une variation moyenne du salaire horaire de 1,2 % par année, une prévision qui se situe entre celle de 1 % de Castonguay et Laberge (2010) et celle de 1,3 % du BAC (2009).

Un dernier facteur qu'il est important de garder en tête est l'évolution prévue du revenu total moyen excluant les transferts sociaux. Cet indicateur est intéressant, puisqu'il donne une idée de la valeur des revenus qui pourront être imposés, mais qui ne proviennent pas des gouvernements. Le revenu total moyen évoluera en fonction de plusieurs variables. Les effets prévus par le modèle font l'objet d'une discussion plus complète dans le chapitre 6 du présent ouvrage.

Impôt des particuliers et transferts sociaux : perspectives de long terme

Le tableau 2-3 fait un résumé de l'évolution du revenu total moyen excluant les transferts sociaux par groupe d'âge entre 2012 et 2030. On peut observer dans ce tableau que le revenu moyen des personnes de 16 à 24 ans diminuera probablement d'ici à 2030, dû au fait que les jeunes auront tendance à prolonger leurs études, ce qui diminuera le revenu moyen de ce groupe d'âge⁶ de 1 640 \$. Pour les groupes d'âge plus avancés, le changement est inverse. Le revenu moyen des personnes de 26 à 54 ans passera de 40 812 \$ à 46 467 \$, ce qui représente une augmentation de 5 655 \$. Pour les personnes de 55 à 59 ans, l'augmentation de revenu est légèrement inférieure, avec une hausse de 5 492 \$. Pour les deux groupes d'âge suivants (60 à 64 ans et 65 à 69 ans), on remarque une augmentation de revenu moyen d'environ 5 000 \$. Enfin, le dernier groupe d'âge (70 ans et plus) est celui qui devrait connaître la plus grande variation dans son revenu total moyen, excluant les transferts sociaux, soit une augmentation de 6 365 \$.

Évolution du revenu total moyen excluant les transferts sociaux par groupe d'âge entre 2012 et 2030 (en \$ de 2012)						
Année	Groupe d'âge					
	De 16 à 25 ans	De 26 à 54 ans	De 55 à 59 ans	De 60 à 64 ans	De 65 à 69 ans	70 ans et plus
2012	7 541	40 812	39 737	32 556	27 336	21 692
2030	6 001	46 467	45 229	37 580	32 325	28 057
Différence 2030-2012	-1 640	5 655	5 492	5 025	4 988	6 365

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c2-3>

Source : Programme de recherche SIMUL.

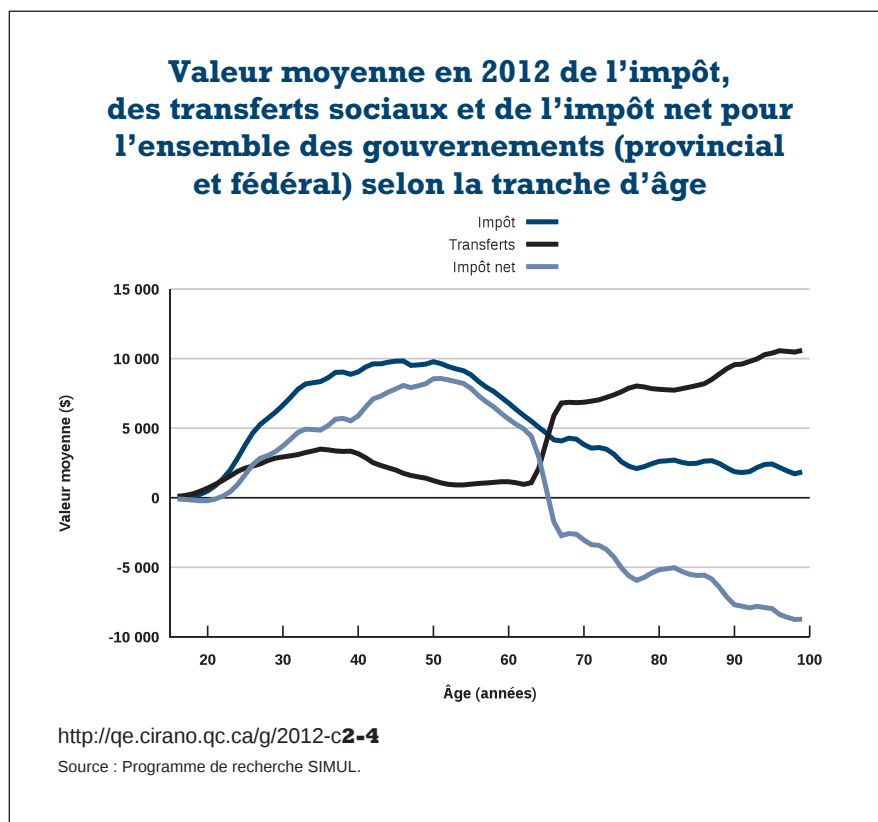
Impôt des particuliers et transferts sociaux

Les impôts que les gouvernements provinciaux et fédéraux pourront prélever au cours des prochaines années soulèvent des préoccupations majeures puisqu'ils détermineront en grande partie le niveau de dépenses publiques auxquelles les gouvernements pourront procéder. Un élément additionnel important porte sur la croissance des transferts sociaux. Ces transferts sociaux ont pour effet de diminuer les sommes disponibles pour le financement d'autres postes de dépenses.

2012

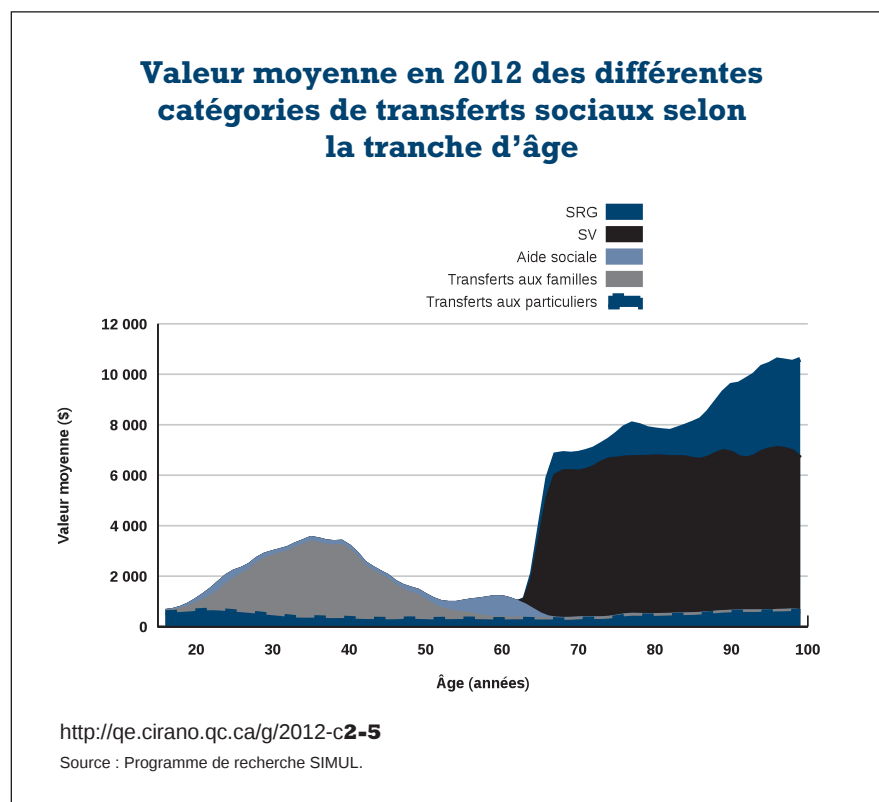
Le graphique 2-4 montre les valeurs moyennes en 2012 de l'impôt, des transferts sociaux et de l'impôt net (l'impôt net est égal à l'impôt moins les transferts sociaux) pour l'ensemble des gouvernements (provincial et fédéral) selon la tranche d'âge. On constate que la valeur moyenne de l'impôt payé augmente rapidement entre 16 et 30 ans, passant de 11 \$ à 6 650 \$. Ce phénomène est principalement dû au fait que les personnes quittent graduellement les études pour obtenir un emploi, ce qui fait croître la proportion de personnes payant des impôts et la moyenne de ces impôts. Cette pente est d'autant plus accentuée que la moyenne ne tient pas compte des revenus d'emploi étudiant⁷. Une fois que la presque totalité des personnes ont terminé leurs études (à partir d'environ de 30 ans), la croissance des revenus de travail et des impôts diminue d'intensité tout en restant positive. La valeur moyenne des impôts est de 9 044 \$ à 40 ans et de 9 778 \$ à 50 ans. C'est essentiellement la croissance des salaires provenant de l'accumulation de l'expérience de travail qui explique cette hausse des impôts dans l'intervalle d'âge de 30 à 50 ans. Une fois la cinquantaine arrivée, les départs à la retraite de plus en plus fréquents, conjugués avec des cohortes de moins en moins scolarisées, des prestations de RRQ plus faibles et des pensions de retraite privées moins généreuses pour les personnes âgées de 75 ans et plus, entraînent une baisse de la valeur moyenne des impôts. Celle-ci passe à 6 803 \$ à 60 ans, à 3 821 \$ à 70 ans et à 2 616 \$ à 80 ans.

Pour leur part, tel qu'illustré dans le graphique 2-4, les transferts sociaux connaissent une dynamique assez différente de l'impôt. Ceux-ci augmentent entre 16 et 35 ans, passant de 101 \$ à 3 493 \$, pour redescendre par la suite. Cette période correspond au moment où les familles sont composées d'enfants d'âge suffisamment faible pour que des transferts sociaux plus importants leur soient destinés. À 55 ans, la valeur moyenne des transferts sociaux n'est plus que de 975 \$. Cependant, entre 55 et 64 ans, les transferts sociaux entreprennent une légère remontée, stimulée par l'augmentation de la valeur moyenne de l'aide sociale. En effet, certaines personnes dans ce groupe d'âge perdent ou quittent leur emploi et, faute d'avoir suffisamment accumulé d'épargne dans un fonds de pension privée, doivent faire appel à l'aide sociale pour les soutenir financièrement. La brusque augmentation des transferts sociaux à 65 ans est essentiellement causée par l'admissibilité aux prestations de Sécurité de vieillesse (SV) et au Supplément de revenu garanti (SRG)⁸.



À l'inverse de l'impôt, les transferts sociaux continuent leur ascension pour les personnes d'âges plus avancés, puisque ces cohortes ont accumulé moins d'épargne-retraite au cours de leur vie et que le SRG les soutient alors davantage financièrement. Le graphique 2-5 illustre bien les tendances des transferts sociaux qui viennent d'être décrites. Les transferts sociaux aux familles correspondent aux mesures aidant les parents à subvenir aux besoins de leurs enfants d'âge mineur. Ils comprennent l'allocation pour le soutien des enfants québécois, la prestation universelle pour garde d'enfant, le crédit d'impôt fédéral pour enfant et le supplément national pour les enfants. Les transferts sociaux aux particuliers sont des mesures de soutien visant les travailleurs à faible revenu, les personnes aux prises avec des frais médicaux et les personnes à revenu modeste. Ils comprennent la prime au travail, le crédit d'impôt pour frais médicaux,

le crédit remboursable pour la taxe de vente provinciale (TVQ), le crédit d'impôt pour les travailleurs et le crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente fédérale (TPS). Ce graphique montre que les individus reçoivent en moyenne des transferts sociaux de valeur relativement faible durant l'ensemble de leur vie. Ces transferts sociaux varient inversement avec la valeur des revenus durant le cycle de vie, à cause de leur nature progressive.



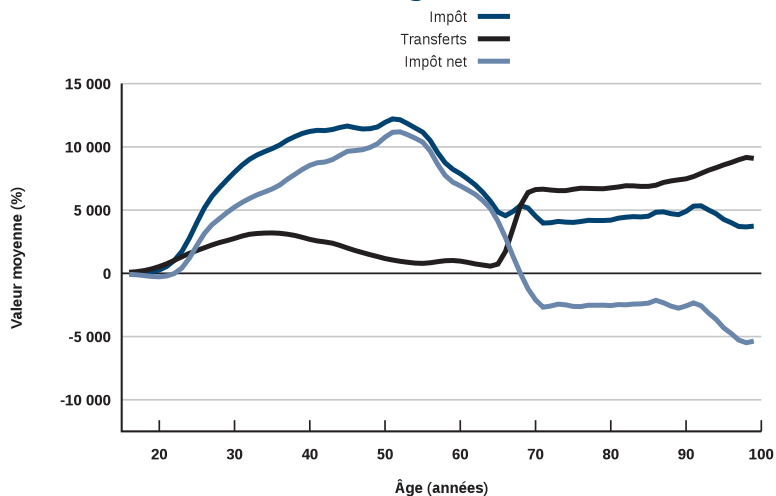
On remarque dans le graphique 2-4 que l'impôt net croît moins rapidement que l'impôt brut pour les tranches d'âge inférieures à 35 ans, puisque les transferts sociaux augmentent également à un rythme soutenu. Lorsque les transferts sociaux commencent à diminuer, à l'âge de 36 ans, la croissance de l'impôt net est plus importante, passant de 5 184 \$ pour la

tranche d'âge de 36 ans à 8 550 \$ pour celle de 50 ans. Par la suite, l'impôt net suit une tendance assez semblable à celle de l'impôt brut, jusqu'à 64 ans. À 65 ans, il connaît une chute abrupte et devient négatif. Cette diminution est causée par la hausse des prestations de SV et de SRG, qui surpassent la valeur moyenne de l'impôt brut. Il s'ensuit une chute constante de l'impôt net au fur et à mesure que les prestations moyennes de SRG augmentent.

2030

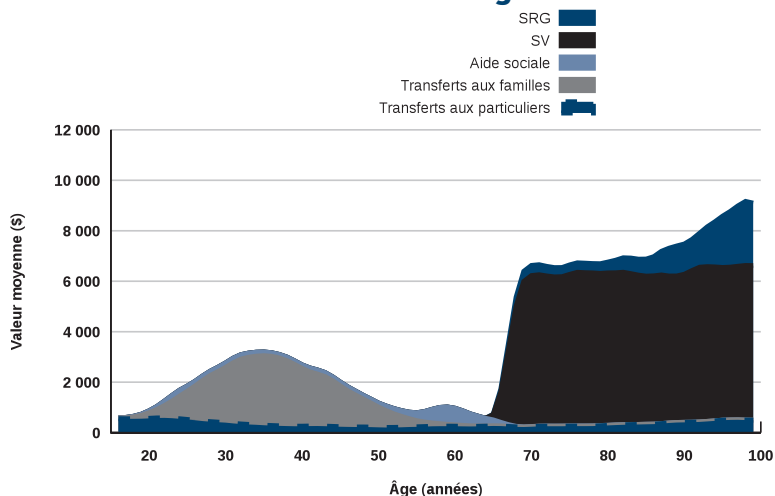
Le graphique 2-6 présente les valeurs moyennes en 2030 de l'impôt, des transferts sociaux et de l'impôt net pour l'ensemble des gouvernements (provincial et fédéral) selon la tranche d'âge. Ce graphique reproduit à quelques exceptions près les tendances visibles dans le graphique 2-4. Une de ces exceptions est que les transferts sociaux sont généralement plus faibles en 2030 qu'en 2012. Une comparaison des graphiques 2-5 et 2-7 confirme cette évolution. On peut aussi noter, dans le graphique 2-6, que la diminution de l'impôt au-delà de 70 ans n'est pas aussi importante en 2030 qu'en 2012. La valeur de l'impôt est même légèrement à la hausse pour les tranches d'âge les plus avancées, ce qui limite la baisse de l'impôt net. Ce phénomène s'explique par le fait que la répartition du niveau de vie d'une cohorte à l'autre est plus uniforme en 2030 qu'en 2012.

Valeur moyenne en 2030 de l'impôt, des transferts sociaux et de l'impôt net pour l'ensemble des gouvernements (provincial et fédéral) selon la tranche d'âge



<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c2-6>
 Source : Programme de recherche SIMUL.

Valeur moyenne en 2030 des différentes catégories de transferts sociaux selon la tranche d'âge



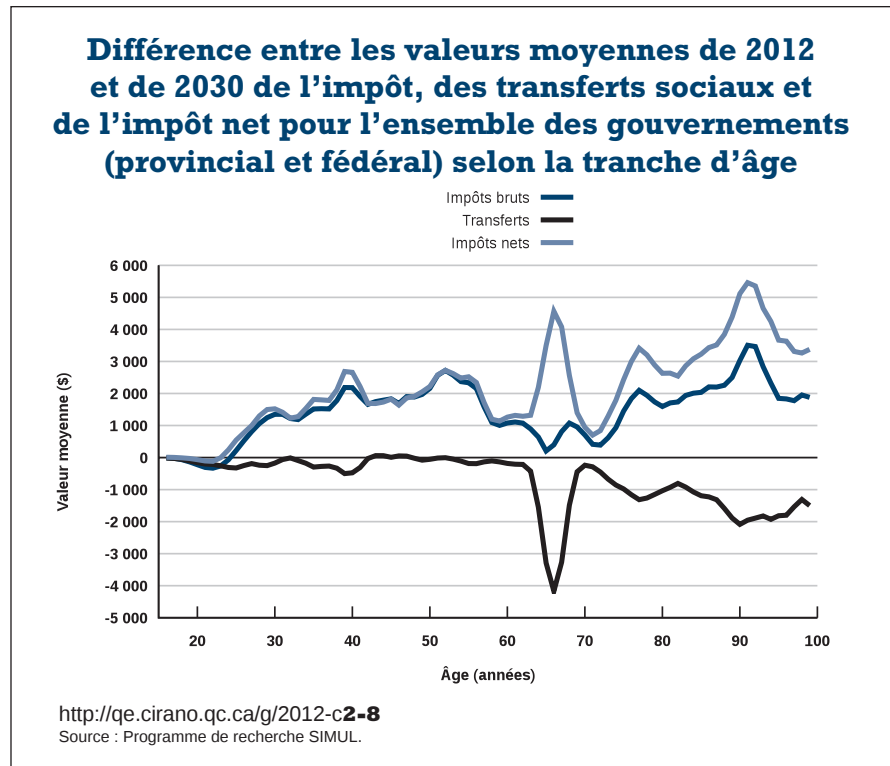
<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c2-7>
 Source : Programme de recherche SIMUL.

Impôt des particuliers et transferts sociaux : perspectives de long terme

Le graphique 2-8 permet de mieux observer les différences d'impôts et de transferts sociaux entre 2012 et 2030. On voit que les Québécois paieront davantage d'impôt en 2030 qu'ils en paient en 2012, soit 773 \$ de plus en moyenne (en tenant compte de l'évolution de la distribution d'âge). Malgré tout, on remarque des tendances divergentes selon le groupe d'âge. Tout d'abord, pour les tranches d'âge entre 16 et 24 ans, la différence entre la moyenne d'impôt en 2012 et en 2030 est négative (- 186 \$). Ceci est dû au fait que les personnes de cette catégorie d'âge resteront en moyenne plus longtemps aux études, ce qui fera diminuer leur revenu de travail.

Pour les tranches d'âge entre 25 et 54 ans et celles entre 75 et 99 ans, on observe une augmentation importante de l'impôt payé (1 178 \$) découlant d'une augmentation des revenus imposables. Celle-ci provient en premier lieu d'une hausse du niveau de scolarité, qui génère des salaires plus élevés pour les travailleurs. Elle résulte également d'une augmentation de la productivité générale des travailleurs, qui accroît les revenus de travail. Pour ce qui est des personnes retraitées, la hausse des revenus provient de l'augmentation des prestations du RRQ, puisque les personnes (particulièrement les femmes) qui auront atteint un âge avancé en 2030 auront une expérience de travail plus importante que leurs prédécesseurs. Les personnes de 75 ans et plus en 2030 pourront aussi compter sur des revenus de pension plus généreux étant donné leur historique de revenus de travail plus élevés et un système de fonds de pension privé plus développé qu'auparavant.

La croissance des impôts chez les individus de 55 à 74 ans n'est pas aussi importante que chez ceux de 75 ans et plus. La différence entre la moyenne de 2012 et celle de 2030 n'est que de 538 \$, ce qui est 2,5 fois plus faible que dans le groupe des personnes âgées de 75 ans et plus. Comme le montre le graphique 2-4, en 2012, les individus âgés entre 55 et 74 ans paient déjà des impôts passablement plus élevés que ceux des personnes de 75 ans et plus (5 592 \$ vs 2 426 \$), les individus de moins de 75 ans étant mieux nantis que ceux de 75 ans et plus.



Les variations des transferts sociaux entre 2012 et 2030 sont relativement moins importantes que celles de l'impôt. On remarque une légère diminution des transferts sociaux moyens pour les personnes âgées entre 16 et 39 ans, baisse qui résulte en partie de la diminution des transferts sociaux aux familles. En effet, comme les femmes devraient en moyenne terminer leurs études à un âge plus avancé qu'avant, celles-ci reporteront l'âge auquel elles donnent naissance à leur premier enfant⁹. De plus, comme les personnes devraient également être plus fortunées en 2030 qu'en 2012, il en résultera une baisse des transferts sociaux aux particuliers de manière générale. Ceci limitera la croissance des transferts sociaux entre 2012 et 2030 pour les personnes dans la quarantaine et le début de la cinquantaine. Par la suite, une variation spectaculaire des transferts sociaux se produit à 65-66 ans. Celle-ci est le fruit du report à 67 ans de l'âge d'admissibilité des prestations de SV et de SRG annoncée par le gouvernement fédéral¹⁰. La diminution des transferts sociaux pour

les catégories d'âge de 70 ans et plus provient essentiellement du repli de la valeur des prestations de SRG occasionné par la croissance des revenus de retraite, les prestations de SRG cessant progressivement d'être versées à mesure qu'augmentent les autres revenus d'un individu (dont ses revenus de retraite).

Comme les transferts sociaux varient très peu pour les tranches d'âge inférieures à 65 ans, les variations dans l'impôt net suivent d'assez près l'augmentation de l'impôt brut. Pour les tranches d'âge de 65 ans et plus, les variations positives de l'impôt conjuguées à un déclin des transferts sociaux devraient entraîner une amélioration supérieure des revenus nets des gouvernements provenant de ce groupe d'âge.

Effets contrefactuels

Bien que les graphiques 2-4, 2-5, 2-6, 2-7 et 2-8 soient riches en informations sur l'évolution de l'impôt, des transferts sociaux et de l'impôt net par rapport aux stades de vie des individus, il importe de bien déterminer dans quelle mesure les changements socioéconomiques présentés dans la première section influent sur cette évolution. On prévoit intuitivement que le vieillissement de la population affectera négativement les revenus d'impôt des gouvernements, mais que des facteurs tels que le progrès technologique, l'augmentation du niveau de scolarité des Québécois et l'arrivée de nouveaux immigrants contrebalanceront cet effet négatif. Cette section quantifie ces effets.

Valeur moyenne

Impôt

On observe dans le tableau 2-4 qu'entre 2012 et 2030, l'impôt moyen passera de 5 116 \$ à 5 889 \$, une augmentation de 773 \$. Le vieillissement de la population aura pour effet de diminuer la croissance de l'impôt moyen de 425,11 \$. Ainsi, si la distribution de l'âge en 2030 était la même qu'en 2012, l'augmentation de l'impôt moyen serait de 1 198 \$. Cela n'est pas surprenant : on s'attend en effet à ce qu'une population plus âgée, toutes choses étant égales par ailleurs, possède moins de travailleurs, génère des

revenus plus faibles et paie des impôts moins élevés qu'une population plus jeune. De manière analogue, l'évolution de la scolarité entre 2012 et 2030 aura un effet positif de 624 \$ sur la croissance de l'impôt moyen par rapport à 2012, étant donné l'effet de la scolarité sur le revenu de travail¹².

Par ailleurs, le progrès technologique entraînera une augmentation de 523 \$ de la valeur moyenne de l'impôt payé en 2030. Cet effet contrefactuel est obtenu en gardant la valeur de la productivité multifactorielle constante entre 2012 et 2030. Comme la productivité multifactorielle influe positivement sur la valeur des salaires horaires, son augmentation améliore les revenus de travail et l'impôt payé. Ainsi, on remarque que le progrès technologique aura un effet légèrement inférieur à celui de l'augmentation du niveau de scolarité, mais supérieur à l'ampleur de l'effet du vieillissement.

Enfin, l'arrivée de nouveaux immigrants entre 2012 et 2030 aura pour effet d'augmenter de 26 \$ l'impôt moyen¹³. La faible ampleur de cet effet provient du fait que les immigrants obtiennent en moyenne des revenus plus faibles que les Canadiens de naissance, ce qui vient presque entièrement contrecarrer le fait que les immigrants ont un âge moyen plus faible que la population native du Canada et qu'ils travaillent en plus grande proportion (en raison notamment de leur plus faible proportion de retraités, qui mène à un taux d'activité plus élevé).

Évolution de l'impôt, des transferts sociaux et de l'impôt net par habitant, 2012 et 2030, et effets contrefactuels des changements sociodémographiques (en \$ de 2012)

	Année		Différence 2030-2012	Effet contrefactuel			
	2012	2030		Vieillessement	Progrès technologique	Scolarité	Immigration
Revenu imposable	24 098	26 838	2 740 (11,4 %)	-1 301 (-5,4 %)	1 858 (7,7 %)	1 695 (7,0 %)	176 (0,7 %)
Impôt	5 116	5 889	773 (15,1 %)	-425 (-8,3 %)	523 (10,2%)	624 (12,2 %)	26 (0,5 %)
Transferts sociaux	2 350	2 428	77 (3,3 %)	357 (15,2 %)	-70 (-3,0%)	-106 (-4,5 %)	-40 (-1,7 %)
Impôt net	2 766	3 461	695 (25,1 %)	-780 (-28,2 %)	593 (21,5%)	727 (26,3 %)	66 (2,4 %)

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c2-4>

Source : Programme de recherche SIMUL.

Note : Les pourcentages entre parenthèses représentent la valeur des effets contrefactuels par rapport à la valeur de la variable en 2012.

Transferts sociaux

Pour leur part, les transferts sociaux gouvernementaux augmenteront de 77 \$ en moyenne entre 2012 et 2030, passant de 2 350 \$ à 2 428 \$, une faible variation. Les effets contrefactuels sont néanmoins importants. Le vieillissement de la population aura pour effet d'augmenter de 357 \$ la moyenne des transferts sociaux relativement à une situation où la distribution de l'âge serait restée la même qu'en 2012. Ainsi, sans le vieillissement de la population, les transferts sociaux moyens diminueraient de 280 \$ entre 2012 et 2030. Ce phénomène est attribuable au fait qu'une part importante des transferts sociaux provient de la SV et du SRG. Pour ce qui est du progrès technologique, celui-ci aura pour effet de diminuer de 70 \$ les transferts sociaux moyens en 2030.

L'augmentation de la scolarité fera chuter la valeur moyenne des transferts sociaux de 106 \$ (relativement à une situation contrefactuelle où on se retrouverait en 2030 avec une même proportion qu'en 2012 de diplômés de chacun des niveaux de scolarité). Cette baisse provient encore une fois de l'effet positif de la scolarité sur le revenu. L'augmentation du nombre d'immigrants entre 2012 et 2030 fera diminuer la moyenne des transferts sociaux de 40 \$ par rapport à un scénario où ces nouveaux immigrants n'auraient pas immigré au Québec. Ce changement résulte du fait que les transferts sociaux seront davantage destinés aux personnes de 67 ans et plus en 2030 et que la proportion d'immigrants qui seront dans ce groupe d'âge ne sera que de 14,1 %, comparativement à 23,5 % pour les Canadiens de naissance.

Impôt net

Le tableau 2-4 indique que l'impôt net moyen connaîtra une augmentation de 695 \$ entre 2012 et 2030. En effet, l'impôt net moyen, égal à 2 766 \$ en 2012, atteindra 3 461 \$ en 2030. Le vieillissement de la population aura un effet important sur l'impôt net au cours des prochaines années. Il le réduira de 780 \$. Néanmoins, le progrès technologique augmentera de 593 \$ l'impôt net, comparativement à une situation où la productivité multifactorielle de 2030 resterait identique à celle de 2012. De plus, l'augmentation générale du niveau de scolarité des Québécois permettra à l'impôt net moyen d'être de 727 \$ supérieur à celui qui aurait été observé dans un scénario où la population québécoise n'aurait pas évolué en termes de scolarité entre 2012 et 2030. Finalement, l'arrivée de

nouveaux immigrants permettra d'accroître de 66 \$ l'impôt net moyen par rapport à la situation où le Québec aurait fermé ses portes aux nouveaux immigrants à partir de 2012.

Valeur agrégée

Le tableau 2-5 présente les valeurs *totales* de l'impôt, des transferts sociaux et de l'impôt net pour chacun des paliers gouvernementaux.

Impôt

On remarque tout d'abord dans le tableau 2-5 que la valeur totale de l'impôt pour chaque palier de gouvernement augmentera, à l'instar des valeurs moyennes présentées dans le tableau 2-4. Le montant total de l'impôt provincial, égal à 24,6 milliards de dollars en 2012, augmentera à 30,7 milliards de dollars en 2030. Ceci représente pour le gouvernement provincial une augmentation de 6,1 milliards de dollars de son impôt total, soit environ 25 % sur 18 ans. Pour le gouvernement fédéral, la valeur totale de l'impôt payé par les contribuables québécois passera de 16,8 milliards de dollars en 2012 à 21,9 milliards de dollars en 2030. Cette variation représente une croissance de 5,1 milliards de dollars (soit 30 % sur 18 ans). Ainsi, l'évolution de l'impôt total des deux niveaux de gouvernement est assez similaire.

Impôt des particuliers et transferts sociaux : perspectives de long terme

Description de l'évolution de l'impôt, des transferts sociaux et de l'impôt net par palier gouvernemental (en G\$ de 2012)							
	Année		Différence 2030-2012	Effet contrefactuel			
	2012	2030		Vieillessement	Progrès technologique	Scolarité	Immigration
Provincial							
Impôt	24,6	30,7	6,1 (24,8 %)	-2,9 (-11,8 %)	2,6 (10,5 %)	2,8 (11,3 %)	2,5 (10,0 %)
Transferts sociaux	5,6	5,0	-0,6 (-9,1 %)	-1,1 (-20,0 %)	-0,3 (-5,9 %)	-0,6 (-10,0 %)	0,5 (9,7 %)
Dont :							
Aide sociale	1,6	1,2	-0,4 (-25,0 %)	-0,3 (-17,7 %)	-0,1 (-5,9 %)	-0,3 (-16,6 %)	0,2 (12,3 %)
Impôt net	19,0	25,7	6,7 (35,2 %)	-1,8 (87,3 %)	2,9 (15,1 %)	3,3 (-47,7 %)	1,9 (-6,4 %)
Fédéral							
Impôt	16,8	21,9	5,1 (30,4 %)	-1,5 (-9,1 %)	2,1 (12,4 %)	2,3 (13,5 %)	1,7 (10,3 %)
Transferts sociaux	13,5	16,7	3,2 (23,7 %)	4,0 (29,7 %)	-0,4 (-2,9 %)	-1,0 (-7,5 %)	0,7 (5,3 %)
Dont :							
SV/SRG	8,8	12,3	3,5 (39,8 %)	5,0 (56,5 %)	0,0 (0,0 %)	-0,6 (-6,9 %)	0,3 (3,8 %)
Impôt net	3,4	5,3	1,9 (56,7 %)	-5,5 (-164,6 %)	2,4 (71,7 %)	3,3 (97,7 %)	1,0 (30,7 %)

Source : Programme de recherche SIMUL.

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c2-5>

L'effet contrefactuel du vieillissement de la population entraînera une chute dans les revenus d'impôt des particuliers du gouvernement provincial d'une valeur de 2,9 milliards de dollars. Celle-ci sera de l'ordre de 1,5 milliard de dollars pour le gouvernement fédéral. Les gains en impôt occasionnés par le progrès technologique seront de 2,6 et 2,1 milliards de dollars pour les gouvernements provincial et fédéral. Ceux qui seront engendrés par l'augmentation du niveau de scolarité seront légèrement supérieurs aux gains du progrès technologique, avec une valeur de 2,8 milliards de dollars pour le gouvernement provincial et de 2,3 milliards de dollars pour le gouvernement fédéral.

Lorsqu'on s'attarde aux effets contrefactuels en pourcentage de l'impôt provincial et fédéral, les effets du vieillissement de la population, du progrès technologique et de l'augmentation du niveau de scolarité ont des valeurs assez semblables entre les tableaux 2-4 et 2-5 (vieillessement : - 8,3 % versus - 11,8 % et - 9,1 % ; productivité multifactorielle : 10,2 % versus 10,5 % et 12,4 % ; scolarité : 12,2 % versus 11,3 % et 13,5 %). En effet, la méthode de calcul des effets contrefactuels du vieillissement de la population, du progrès technologique et de l'augmentation de la scolarité ne donne pas de poids à l'effet de la croissance de la population totale entre 2012 et 2030¹⁴. Cela n'est pas le cas pour l'effet contrefactuel de l'immigration, qui affecte de manière importante la croissance de la population totale. L'arrivée de nouveaux immigrants au Québec entre 2012 et 2030 aura comme effet d'augmenter la valeur totale de l'impôt, en 2030, de 10 % pour le gouvernement provincial et de 10,3 % pour le gouvernement fédéral, par rapport à leur valeur de 2012. Ainsi, même si les immigrants ne feront que très légèrement augmenter l'impôt moyen (26 \$), ils permettront, par leur nombre, d'accroître au niveau agrégé les revenus d'impôt du gouvernement provincial de 2,5 milliards de dollars et du gouvernement fédéral de 1,7 milliard de dollars.

Transferts sociaux

Exprimés en valeur totale, les transferts sociaux provinciaux diminueront de 600 millions de dollars entre 2012 et 2030, de 5,6 à 5,0 milliards de dollars. La majeure partie de cette diminution proviendra du déclin des prestations d'aide sociale, qui diminueront de 400 millions de dollars, passant de 1,6 à 1,2 milliard de dollars entre 2012 et 2030. Autant en ce qui a trait à l'ensemble des transferts sociaux provinciaux que pour l'aide sociale seulement, le vieillissement de la population entraînera une diminution de ces postes budgétaires de 1,1 milliard de dollars et de 300 millions de dollars. Ces effets ne sont pas étonnants, puisque les transferts sociaux provinciaux ciblent davantage les familles avec des enfants d'âge mineur, et que l'aide sociale est seulement versée aux personnes ne recevant pas de SV.

En ce qui a trait au progrès technologique, il a un effet moindre sur l'ensemble des transferts sociaux provinciaux par rapport au vieillissement de la population (- 0,3 G\$ versus - 1,1 G\$). Une des explications est qu'il n'affecte que les travailleurs, ce qui réduit son influence sur l'aide

sociale. C'est pourquoi on observe un effet contrefactuel du progrès technologique sur l'aide sociale de seulement 100 millions de dollars. L'autre explication est que l'augmentation des revenus engendrée par le progrès technologique entraîne une chute moins importante des transferts sociaux provinciaux que l'inadmissibilité occasionnée à ceux-ci par le vieillissement de la population.

L'amélioration de la scolarité a également un effet moindre que le vieillissement de la population sur l'ensemble des transferts sociaux provinciaux (- 0,6 G\$ versus - 1,1 G\$), mais non sur l'aide sociale (- 0,3 G\$ versus - 0,3 G\$). Cette divergence n'est pas surprenante, puisque les transferts sociaux provinciaux (autres que l'aide sociale) sont moins sensibles à une augmentation de revenu que l'aide sociale¹⁵. Enfin, comme les nouveaux immigrants viennent augmenter le nombre de personnes admissibles aux transferts sociaux et à l'aide sociale, leur présence entraîne naturellement une augmentation de ces postes budgétaires. L'immigration entre 2012 et 2030 induit une augmentation de 500 millions de dollars du montant total des transferts sociaux. On observe que 60 % de cet effet provient de l'augmentation de la valeur des transferts sociaux aux familles et aux particuliers. L'effet de l'immigration entre 2012 et 2030 sera d'accroître l'aide sociale de 200 millions de dollars.

Pour leur part, les transferts sociaux fédéraux connaîtront une croissance de 3,2 milliards de dollars entre 2012 et 2030, passant de 13,5 milliards de dollars en 2012 à 16,7 milliards de dollars en 2030. Cette hausse proviendra exclusivement de l'augmentation des prestations de SV et de SRG, qui sera de 3,5 milliards de dollars entre 2012 et 2030, puisque les autres transferts sociaux, quant à eux, diminueront. Les transferts sociaux aux particuliers et aux familles diminueront de 300 millions de dollars, la variation positive des prestations de SV et de SRG (3,5 G\$) étant supérieure à celle observée pour l'ensemble des transferts sociaux fédéraux (3,2 G\$). L'augmentation prévue de la SV et du SRG entre 2012 et 2030 représente 39,8 % de la valeur totale des prestations de ces deux programmes fédéraux en 2012 au Québec. Comme ceux-ci représentent une proportion déjà importante des transferts sociaux fédéraux en 2012 (65 %), le vieillissement de la population aura un effet important sur ceux-ci. En effet, le vieillissement fera augmenter, entre 2012 et 2030, de 4,0 milliards de dollars les transferts sociaux fédéraux et de 5,0 milliards de dollars les prestations de SV et de SRG. Le progrès technologique

n'affectant directement que les travailleurs dans le modèle, celui-ci n'aura aucun effet sur les prestations de SV et de SRG¹⁶. Il n'influera que sur les transferts sociaux aux particuliers et aux familles, ce qui limitera son effet à une diminution de 400 millions de dollars sur les transferts sociaux fédéraux.

Par ailleurs, l'augmentation générale du niveau de scolarité des Québécois fera diminuer de 1,0 milliard de dollars les transferts sociaux fédéraux et de 600 millions de dollars les dépenses en SV et en SRG, principalement à cause de la diminution des prestations du SRG induite par l'augmentation des revenus des personnes âgées. Pour sa part, l'immigration prévue de 2012 à 2030 a pour effet d'accroître de 700 millions de dollars les transferts sociaux fédéraux. Cet effet en dollars est plus fort que pour les transferts sociaux provinciaux. Cependant, lorsqu'on observe les effets en pourcentage (5,3 % au fédéral contre 9,7 % au provincial), la perspective s'inverse. Comme les transferts sociaux fédéraux sont plus importants, il peut être trompeur de seulement s'attarder aux valeurs en dollars. Les valeurs en pourcentage permettent de voir que l'immigration affecte moins les transferts sociaux fédéraux que provinciaux parce qu'ils visent davantage les personnes âgées et que celles-ci ont en moyenne accès à des prestations de SV¹⁷ moins généreuses. Ainsi, l'arrivée de nouveaux immigrants entre 2012 et 2030 accroîtra les prestations de SV et de SRG de 300 millions de dollars.

Impôt net

Le tableau 2-5 présente aussi l'impôt net total des différents gouvernements. La valeur agrégée de l'impôt net provincial s'établit à 19,0 milliards de dollars en 2012. Elle augmentera de 6,7 milliards de dollars, passant à 25,7 milliards de dollars en 2030. Cette évolution de l'impôt net provincial sera due à une augmentation de la valeur totale des impôts payés conjuguée à une légère baisse de la valeur totale des transferts sociaux provinciaux. Le vieillissement de la population aura pour effet de diminuer de 1,8 milliard de dollars l'impôt net provincial. Cependant, le progrès technologique fera croître de 2,9 milliards de dollars l'impôt net provincial. De plus, l'augmentation du niveau de scolarité améliorera l'impôt net provincial de 3,3 milliards de dollars. Enfin, l'arrivée de nouveaux immigrants entre 2012 et 2030 permettra d'améliorer la valeur de l'impôt net provincial de 1,9 milliard de dollars. Ces effets résultent du fait que le progrès

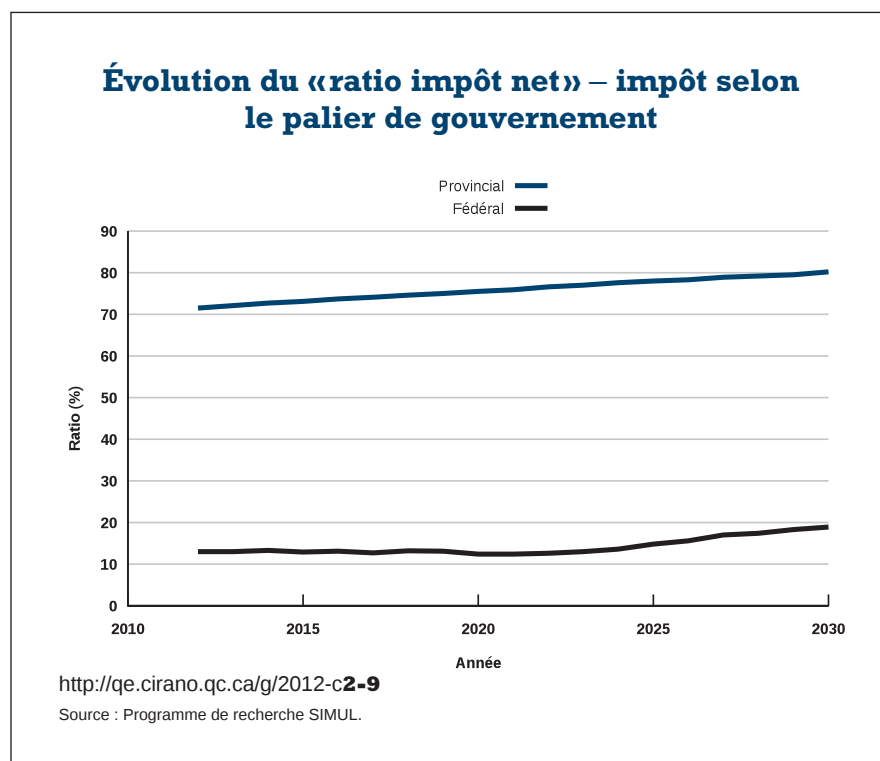
technologique, l'amélioration de la scolarité et l'immigration entraîneront une augmentation plus importante de la valeur de l'impôt provincial que de la valeur des transferts sociaux provinciaux.

Pour sa part, l'impôt net fédéral connaîtra une croissance de 1,9 milliard de dollars entre 2012 et 2030, passant de 3,4 milliards de dollars à 5,3 milliards de dollars. Les effets fédéraux du vieillissement (- 5,5 G\$), du progrès technologique (2,4 G\$), de la scolarité (3,3 G\$) et de l'immigration (1,0 G\$) vont dans le même sens que les effets provinciaux.

Ratio « impôt net » sur « impôt »

Il est utile de s'intéresser à la proportion des impôts perçus sur les revenus des particuliers qui peut être affectée à d'autres fins que le financement des transferts sociaux. Nous utilisons à cette fin le ratio « impôt net » sur « impôt », dénoté par « ratio impôt net – impôt ». Ce ratio permet en particulier de constater à quel point les transferts sociaux exercent de la pression sur les revenus des gouvernements provenant des impôts sur les particuliers. Plus il est élevé, plus un gouvernement est en mesure d'affecter une part importante de l'impôt des particuliers qu'il prélève à des fins autres que le financement des transferts sociaux.

L'observation du graphique 2-9 permet de voir pourquoi la capacité de l'impôt des particuliers à financer d'autres dépenses que les transferts sociaux (par exemple l'éducation et la santé) varie grandement selon le palier de gouvernement. Le ratio impôt net – impôt est évalué à 71,5 % en 2012 pour le gouvernement provincial. Ce ratio est très élevé par rapport au ratio fédéral, qui n'est que de 13 % en 2012. Cette divergence de 58,5 points de pourcentage est explicable par le poids qu'exercent la SV et le SRG sur l'impôt net du gouvernement fédéral. Entre 2012 et 2020, la capacité du gouvernement fédéral à affecter ses revenus d'impôt à d'autres fins est en légère baisse, passant de 13 % en 2012 à 12,4 % en 2021. Ainsi, deux années avant le début de la réforme de la SV et du SRG, le ratio impôt net – impôt commence une remontée qui sera amplifiée par cette réforme pour s'établir à 18,9 % en 2030.



Par ailleurs, le ratio impôt net – impôt du gouvernement provincial connaît une croissance continue, passant de 71,5 % en 2012 à 80,2 % en 2030. Cette variation représente une augmentation de 8,7 points de pourcentage de la capacité financière du système fiscal provincial, comparativement à une croissance de 5,9 points de pourcentage pour le fédéral. En somme, le graphique 2-9 montre que les deux niveaux de gouvernement font face à des réalités bien différentes lorsqu'il est question de l'affectation des revenus d'impôt à d'autres fins que les transferts sociaux et que dans le cas du gouvernement fédéral, il lui est nécessaire d'amorcer une réforme de la SV et du SRG pour que son ratio impôt net – impôt retrouve le chemin d'une croissance plus soutenue.

Conclusion

L'étude de l'évolution de l'impôt, des transferts sociaux et de l'impôt net permet d'anticiper certains éléments clés de la contribution prévisible future des Québécois aux revenus des gouvernements. Elle permet aussi de projeter en partie la marge de manœuvre dont disposeront nos gouvernements pour le financement des dépenses publiques autres que les transferts sociaux. Cette évolution est naturellement tributaire des importants changements sociodémographiques à venir au cours des deux prochaines décennies.

L'impôt moyen payé par les contribuables québécois aux gouvernements provincial et fédéral augmentera de 773 \$ par rapport à une augmentation de 2740 \$ du revenu imposable moyen entre 2012 et 2030. Cette augmentation proviendra à la fois des travailleurs et des personnes retraitées, des personnes qui bénéficieront de revenus de retraite plus avantageux que leurs prédécesseurs. Les transferts sociaux verront leur valeur moyenne diminuer, et ce, surtout pour les personnes âgées (une chute de 1353 \$). Il en résultera une hausse de l'impôt net pour les personnes de l'ensemble des tranches d'âge, faisant croître l'impôt net moyen (tous gouvernements confondus) de 695 \$ entre 2012 et 2030.

Le gouvernement provincial bénéficiera entre 2012 et 2030 d'une diminution totale de ses transferts sociaux aux particuliers de 600 millions de dollars et d'une croissance de ses recettes fiscales provenant de l'impôt sur les revenus des particuliers de 6,1 milliards de dollars. Cela permettra au gouvernement provincial de dégager en moyenne entre 2012 et 2030 un montant supplémentaire annuel de 370 millions de dollars pour des dépenses de programmes, un montant faible relativement aux pressions sur les finances publiques exercées, par exemple, par les dépenses en santé ou en éducation.

Le gouvernement fédéral verra pour sa part augmenter entre 2012 et 2030 ses revenus d'impôt nets totaux de 1,9 milliard de dollars, malgré une croissance de la valeur de ses transferts sociaux de 3,2 milliards de dollars, et ce, grâce à une augmentation de l'impôt fédéral sur les revenus des particuliers de 5,1 milliards de dollars. Ainsi, le gouvernement fédéral

disposera (pour le Québec seulement) d'une marge de manœuvre additionnelle annuelle de 106 millions de dollars pour des dépenses de programmes autres que les transferts sociaux.

Des analyses contrefactuelles permettent aussi d'évaluer l'ampleur de l'effet des changements socioéconomiques à venir (soit le vieillissement de la population, le progrès technologique, l'augmentation de la scolarité, et la croissance de la part des immigrants dans la population totale). Ainsi, le vieillissement de la population aura pour effet de diminuer l'impôt provincial de 2,9 milliards de dollars et l'impôt fédéral de 1,5 milliard de dollars en 2030 par rapport à 2012. Ce vieillissement fera aussi augmenter les pensions fédérales de SV (et de SRG) de 5,0 milliards de dollars en 2030. Le vieillissement amènera une diminution des autres transferts sociaux (aide sociale, transferts sociaux aux particuliers et transferts sociaux aux familles), ramenant l'effet du vieillissement de la population sur les transferts sociaux fédéraux à une augmentation de 4,0 milliards de dollars, et sur les transferts sociaux provinciaux (davantage destinés aux personnes de moins de 65 ans) à une baisse de 1,1 milliard de dollars.

Par ailleurs, les effets néfastes du vieillissement de la population qui sont modélisés ici (c'est-à-dire uniquement les effets sur les impôts sur les revenus des particuliers et sur les transferts sociaux) seront plus que contrebalancés par le progrès technologique, l'augmentation du niveau de scolarité des Québécois et l'arrivée de nouveaux immigrants au Québec. Le principal apport des immigrants se manifestera par le biais de l'impôt. La croissance de la productivité du capital humain amènera une croissance de l'impôt provincial de 2,6 milliards de dollars et de 2,1 milliards de dollars pour l'impôt fédéral. L'augmentation de la scolarité des Québécois aura pour effet d'accroître au niveau agrégé l'impôt provincial de 2,8 milliards de dollars et l'impôt fédéral de 2,3 milliards de dollars. Pour sa part, la croissance de la part d'immigrants dans la population totale fera augmenter l'impôt provincial de 2,5 milliards de dollars et l'impôt fédéral de 1,7 milliard de dollars entre 2012 et 2030.

Les effets contrefactuels sur les transferts sociaux seront substantiellement plus faibles que pour l'impôt pour le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral (productivité : - 0,3 G\$ et - 0,4 G\$; scolarité : - 0,6 G\$ et - 1 G\$; immigration : 0,5 G\$ et 0,7 G\$). Au total, le progrès technologique, l'augmentation de la scolarité et l'immigration auront respectivement

pour effet d'accroître les revenus d'impôt net du gouvernement provincial de 2,9 G\$, 3,3 G\$ et 1,9 G\$. Pour le gouvernement fédéral, ces effets sur l'impôt net total seront de 2,4 G\$, 3,3 G\$ et 1 G\$.

Un ratio impôt net – impôt, qui peut être interprété comme un indicateur de la capacité financière du système d'imposition et de transferts sociaux à dégager des revenus pouvant être utilisés à d'autres fins, montre que le gouvernement provincial est en meilleure position sur ce plan que le gouvernement fédéral, avec des ratios respectifs de 71,5 % contre 13 % en 2012. Ce ratio augmentera pour les deux niveaux de gouvernement au fil des années. Néanmoins, la hausse prévue pour le gouvernement fédéral ne débutera qu'en 2021 et elle sera précédée par une période de baisse. Cette remontée sera par la suite amplifiée par la réforme de la SV et du SRG, une réforme qui entrera graduellement en vigueur à partir de 2023.

Même si le gouvernement provincial peut, selon cette analyse partielle, sembler en meilleure posture que le gouvernement fédéral, autant par l'augmentation de ses revenus d'impôt net que par la variation de son ratio impôt net – impôt, les défis du gouvernement du Québec ont davantage trait aux pressions qui viendront de ses autres dépenses (dont celles liées à la santé). Il est donc nécessaire de tenir compte de ces dépenses avant de se prononcer globalement sur l'état futur des finances publiques du gouvernement du Québec (tels que Joanis et Montmarquette, 2004, Godbout *et al.*, 2009 et Castonguay et Laberge, 2010 l'ont fait). Notons, à cet égard, qu'il est dans les projets de l'équipe SIMUL (voir www.simul.ca) d'élargir la couverture de la microsimulation des dépenses publiques, autant pour le gouvernement provincial que fédéral.



Notes

1. Comme les paramètres fiscaux de l'année d'imposition de 2012 n'étaient pas tous connus au moment de la production des résultats, il a été choisi d'utiliser le système d'imposition et de transferts sociaux de 2011.
2. Dans ce chapitre, l'expression générique « aide sociale » est utilisée parce qu'elle permet de référer indifféremment à travers le temps à un programme ou à un ensemble de programmes dont le nom peut changer (par exemple, le Québec a utilisé le nom « assistance emploi » durant quelques années). En pratique, au Québec, ce vocable recouvre depuis 2007 deux programmes distincts : la « solidarité sociale », qui s'adresse

aux individus ayant des contraintes sévères à l'emploi, et « l'aide sociale » proprement dite, qui vise la population sans contrainte sévère à l'emploi. Ailleurs dans cet ouvrage, le vocable officiel « aide financière de dernier recours » est parfois employé ; il est synonyme de l'expression « aide sociale » employée dans le présent chapitre.

3. Toutes les valeurs monétaires présentées et discutées dans ce chapitre sont exprimées en dollars constants de 2012.
4. Dans sa structure actuelle, le modèle ignore l'immigration interprovinciale. Celle-ci pourrait être affectée par l'évolution future du marché du travail entre les provinces.
5. Le taux d'emploi est défini ici comme la proportion de personnes ayant occupé un emploi à un moment ou l'autre de l'année, plutôt que la proportion de la population occupant un emploi à un moment donné.
6. L'absence de modélisation des emplois étudiants ne devrait pas avoir d'effet important, puisque les revenus des étudiants seront en général trop faibles pour qu'ils aient à payer de l'impôt. De plus, comme les étudiants travaillent moins d'heures qu'une personne n'étant pas aux études, ceux-ci ont également un revenu annuel plus faible. Ainsi, l'augmentation de la durée moyenne des études en présence d'emplois étudiants entraînerait le même type de variation que celui présenté.
7. En effet, la valeur moyenne de l'impôt pour cette catégorie d'âge est légèrement sous-évaluée. Cependant, selon l'EDTR 2008, seulement 17,3 % des étudiants québécois à temps plein entre 16 et 30 ans paient de l'impôt provincial et fédéral. La valeur moyenne d'impôt payé pour cette catégorie de personnes est de 247 \$.
8. Pour avoir droit à une pleine prestation de la SV, il est nécessaire d'avoir vécu au moins 40 ans au Canada. Les personnes ayant vécu entre 10 et 39 ans au Canada ont droit à une prestation partielle qui augmente avec la durée de séjour au Canada. Cependant, il existe des accords avec certains pays qui permettent de transférer des droits acquis dans d'autres pays. Enfin, les immigrants ayant séjourné moins de 10 ans dans le pays n'ont droit à aucune prestation de la SV.
9. Il est à noter que les transferts sociaux aux familles sont attribués à la femme par le modèle lorsque le ménage est composé d'un couple.
10. Puisque le modèle ne permet pas présentement de modéliser explicitement les changements comportementaux, nous présumons ici que les individus n'ajusteront pas leurs revenus du marché en raison de ce changement de politique.
11. L'effet contrefactuel du vieillissement de la population sur une variable est obtenu en effectuant la différence entre la valeur évaluée par le modèle en 2030 ($X_{2030}(P_{2030})$) moins la valeur utilisant les résultats du modèle en 2030, mais avec une pondération reproduisant la distribution de l'âge en 2012 selon le sexe, le niveau de scolarité et le statut d'immigrant ($X_{2030}(\hat{P}_{2012})$) :
Effet contrefactuel = $X_{2030}(P_{2030}) - X_{2030}(\hat{P}_{2012})$
12. La méthode de calcul de l'effet contrefactuel de la croissance du niveau de scolarité des Québécois est semblable à celle utilisée pour l'effet contrefactuel du vieillissement de la population. La seule différence est que la repondération s'effectue de manière à reproduire la proportion de diplômés en 2012 pour chaque niveau de scolarité selon le sexe, l'âge et le statut d'immigrant.
13. L'effet contrefactuel de l'immigration est calculé d'une manière légèrement différente par rapport aux deux autres effets. Pour celui-ci, plutôt que de pondérer les résultats de 2030 de manière à respecter la proportion d'immigrants en 2012, les immigrants qui arriveront au Québec entre 2013 et 2030 sont exclus des calculs.

Impôt des particuliers et transferts sociaux : perspectives de long terme

14. Dans les simulations permettant de calculer les effets contrefactuels du vieillissement de la population et de l'augmentation du niveau de scolarité, seules les proportions par tranche d'âge dans le cas du vieillissement ou les proportions par diplôme sont ajustées en 2030 pour refléter celles de 2012.
15. Les taux de récupération des transferts sociaux sont inférieurs à 100 %, ce qui n'est pas le cas pour l'aide sociale.
16. Bien entendu, le progrès technologique aura également un effet bénéfique sur les revenus de retraite, puisqu'il entraînera une amélioration de l'historique de revenus des individus. Cependant, comme cet effet est inclus dans un effet de cohorte pour les équations de revenus de retraite (contrairement à l'équation des salaires, où le progrès technologique est calibré à partir des estimations de Chen *et al.*, 2012), il n'est présentement pas possible d'isoler l'effet du progrès technologique sur les revenus de retraite.
17. Il est important de rappeler que certaines conditions de durée de résidence au Canada s'appliquent à l'admissibilité à une pleine prestation de SV.

Références

Bureau de l'actuaire en chef (BAC). (décembre 2009). *9^e Rapport actuariel sur le Programme de la Sécurité de la Vieillesse*. Récupéré de : http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/bsif-osfi/IN3-16-2-2009-fra.pdf

Cassells, R., Harding, A. et Kelly, S. (2006). *Problems and Prospects for Dynamic Microsimulation: A Review and Lessons for APPSIM* (Discussion Paper 63). Canberra, Australie : NATSEM.

Castonguay, C. et Laberge M. (2010). *La longévité : une richesse* (Rapport de projet n° 2010RP-01). Montréal Canada : CIRANO.

Chen, V., Cheng, B., Levanon, G. et van Ark, B. (2012). *Projecting Economic Growth with Growth Accounting Techniques*. The Conference Board Global Economic Outlook 2012: Sources and Methods, The Conference Board.

Clavet, N.-J., Duclos, J.-Y., Fortin, B. et Marchand, S. (2011). *Le Québec, 2004-2030 : une analyse de micro-simulation* (Rapport de projet). Montréal, Canada : CIRANO.

Directeur parlementaire du budget (DPB). (septembre 2011). *Rapport sur la viabilité financière de 2011*. Récupéré de : http://www.parl.gc.ca/PBO-DPB/documents/FSR_2011_FR.pdf

Godbout, L., St-Cerny, S., Bouchard St-Amant, P.-A., Fortin, P. et Arseneau, M. (2009). Nouvelles perspectives démographiques, mêmes défis budgétaires. *Cahiers québécois de démographie*, 38(1), 193-209.

Institut de la statistique du Québec (ISQ). (juillet 2009). *Perspectives démographiques du Québec et régions, 2006-2056 (édition 2009)*. Récupéré de : http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2009/perspectives2006_2056.pdf

Joanis, M. et Montmarquette, C. (2004). La dette publique : un défi prioritaire pour le Québec. *Choix*, 10(9). Montréal, Canada : Institut de recherche en politiques publiques.

Kotlikoff, L., Smetters, K. et Walliser, J. (2007). Mitigation America's demographic dilemma by pre-funding social security. *Journal of Monetary Economics*, 54, 247-266.

Lu, W.-F., Li, W. et Bailey, E. (2007). The Impact of Canadian Population Ageing on Federal Personal Income Tax : Microsimulation Results from 2000 to 2026. Dans *Modelling our Future : Population Ageing Social Security and Taxation*. Amsterdam : Elsevier, 335-360.

Milligan, K. (2010). Canadian Tax and Credit Simulator. Database, software and documentation, version 2010-1.

Ministère des Finances du Québec. (2010). Les projections économiques du Québec 2010-2025. Dans M. Joanis et L. Godbout (dir.), *Le Québec économique 2010 : Vers un plan de croissance pour le Québec*. Québec, Canada : Les Presses de l'Université Laval.